

Le service social polyvalent du Centre social protestant Vaud propose une formation pour les professionnel·le·s

Argent - dettes - désendettement

les 9 et 10 mai 2022

animée par Mmes Corinne Feusier et Florence Gentili, collaboratrices au CSP Vaud, spécialisées dans les questions d'argent et de désendettement.

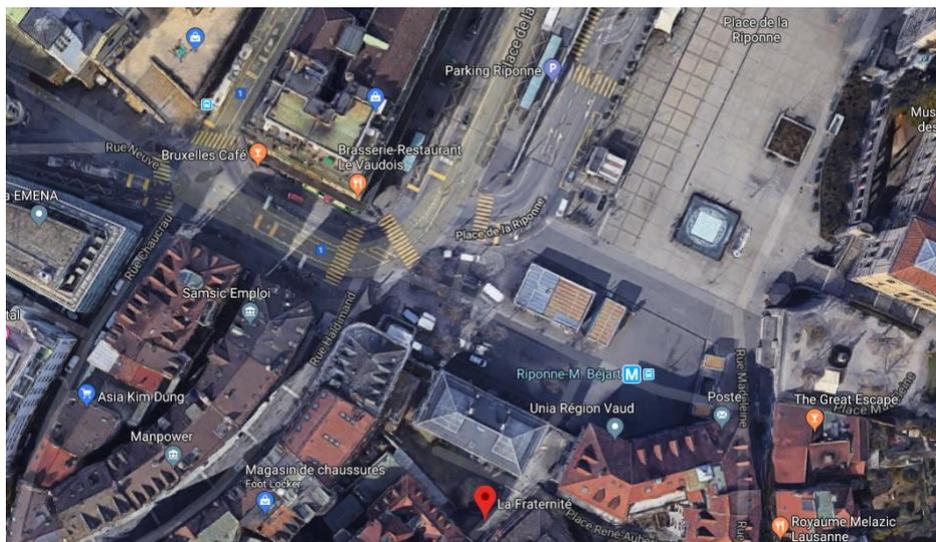
Public-cible :

Professionnel·le·s confronté·e·s à des situations financières problématiques et de surendettement.

Lieu:

Salle de la Fraternité Place Marc-Louis Arlaud 2 1003 Lausanne

M2 Riponne-Maurice Béjart - Bus 1 arrêt Riponne - bus 2 arrêt Rue Neuve - Parking Riponne



Certificat COVID obligatoire, suivant les consignes du Conseil fédéral

Frais d'inscription:

CHF 400.- par personne, support de cours format numérique inclus.

Un code sera transmis par mail quelques jours avant le cours pour télécharger les documents sur notre site, à imprimer par vos soins ou à télécharger sur portable / tablette.

Non inclus dans ce prix :

Le support de cours format papier de 200 pages qui peut être commandé au moment de l'inscription. Au prix de CHF 50.-, il vous sera fourni dans un classeur au début du cours.

Le repas de midi, que chaque participant·e pourra prendre où il·elle le souhaite.

Programme

Lundi 15 novembre 2021

08h30 – 08h45 **Accueil**

- Café - croissants

08h45 – 10h45 **Module I – Rapport à l'argent**

- Eclairages sur l'argent : dimensions sociales et symboliques
- Travail social et éducation financière

10h45 – 12h00 **Module II – Endettement et surendettement**

- Définitions
- Données chiffrées
- Motifs et parcours du surendettement
- Statistiques service social polyvalent CSP Vaud

12h00 – 13h30 **Pause**

13h30 – 16h30 **Module III - Office des poursuites**

- Statistiques
 - Procédure générale
 - Enjeux et conséquences
-

Mardi 16 novembre 2021

08h30 – 12h00 **Module IV**

Méthodologie du désendettement : phase I

- Evaluation : aspects techniques et psychosociaux
- Approche budgétaire - les 3 budgets :
 - 1) budget de travail
 - 2) budget selon les normes de l'office des poursuites
 - 3) budget d'assainissement
- Inventaire des dettes
- Bilan et perspectives

12h00 – 13h30 **Pause**

13h30 – 16h00 **Module V**

Méthodologie du désendettement : phase II

- Négociations
- Procédures :
 - 1) Règlement amiable des dettes (art. 333 et ss LP)
 - 2) Procédure concordataires (art. 293 et ss LP)
 - 3) Faillite personnelle (art. 191 LP)
 - 4) Rachat d'actes de défaut de biens
- Désendettement impossible
- Vivre avec ses dettes

16h00 – 16h30 **Echanges, évaluation**
